

Les principales économies mondiales seraient affectées par la hausse des droits de douane américains au-delà du simple canal commercial

Depuis janvier 2025, l'établissement de barrières tarifaires sur les importations des États-Unis a déstabilisé le commerce mondial. Ainsi, les différentes mesures prises (droits de douane universels de 10 %, 30 % sur les produits chinois, 25 % sur les importations canadiennes et mexicaines, 25 % sur certains produits comme les automobiles et 50 % sur l'acier et l'aluminium) ont porté le taux effectif moyen des droits de douane américains à un niveau historiquement très élevé.

Pour les entreprises et les consommateurs américains, les droits de douane se traduisent par une forte hausse des prix des produits importés et donc une perte de pouvoir d'achat et de marges, entraînant une diminution des importations américaines. Le premier canal de diffusion de ces mesures aux différentes économies mondiales est donc le canal commercial : dans le reste du monde, l'instauration de tarifs douaniers est susceptible d'amputer la production des secteurs exportateurs aux États-Unis. En Allemagne, le principal secteur concerné serait l'automobile, en Chine, le textile et pour la France, la fabrication de matériels de transport, de boissons et de produits alimentaires. Les départements français les plus exposés correspondraient aux zones géographiques spécialisées dans l'aéronautique (Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Seine-et-Marne), dans la construction navale (Loire-Atlantique) et dans les vins et spiritueux (champagne dans la Marne, cognac en Charente).

L'impact du choc commercial serait limité dans un premier temps aux branches industrielles, puis se diffuserait de proche en proche à l'ensemble de l'appareil productif, jusqu'au secteur tertiaire. Ces effets commerciaux complets peuvent être quantifiés à l'aide d'une analyse fondée sur un tableau international des entrées-sorties (TIES) : au total, via les canaux commerciaux, l'Allemagne et la Chine seraient davantage exposées à la hausse des droits de douane américains (à hauteur respectivement de -0,2 et -0,3 point de PIB) que la France (-0,1 point). Le choc serait toutefois très important pour certains secteurs : pour l'industrie automobile allemande, la perte de valeur ajoutée atteindrait 1,3 point. Ces effets sont toutefois des effets de moyen terme une fois l'ensemble des ajustements réalisés.

Outre le canal commercial, les annonces de la nouvelle administration américaine ont entraîné une vague de réactions affectant l'ensemble de l'économie mondiale : chute du prix du pétrole, décrochage des valeurs boursières mondiales, tensions sur les marchés obligataires, dépréciation du dollar vis-à-vis de l'euro et hausse de l'incertitude économique. À court terme, l'incertitude causée par les annonces américaines peut induire des comportements d'anticipation, tels que des importations de précaution, générant des effets temporaires mais volatils sur les échanges. La prise en compte de l'ensemble de ces phénomènes, allant au-delà du simple canal commercial, nécessite l'utilisation d'un modèle économique international complet. En l'absence de riposte des partenaires, les simulations réalisées à l'aide du modèle d'Oxford Economics estiment un effet de l'ordre de -0,1 point de PIB pour la France et l'Allemagne en 2025, et un peu plus élevé pour la Chine (-0,2 point). L'effet s'amplifierait en 2026 plus nettement pour l'Allemagne et la Chine (-0,7 point) que pour la France (-0,4 point). La mise en place de mesures de riposte par les économies partenaires des États-Unis aggraverait le choc pour l'ensemble des économies mondiales. Ces estimations ne tiennent toutefois pas compte de potentielles mesures de nature non tarifaire, comme d'éventuelles restrictions quantitatives sur des intrants (par exemple, les métaux de terres rares en Chine).

Raphaële Adjerad, Thibaud Hennet, Guillaume Roulleau, Alexandre Simcic

Le taux effectif moyen des droits de douane américains atteint au printemps 2025 un niveau inédit depuis 1934

Depuis son entrée en fonction en janvier 2025, la nouvelle administration américaine a engagé une série de relèvements tarifaires ciblant plusieurs partenaires commerciaux. Dès le 4 février, des droits de douane additionnels de 10 % ont été imposés sur les importations chinoises, puis relevés à plusieurs reprises au fil des semaines. Dans le même temps, une hausse de 25 % sur les importations en provenance du Canada et du Mexique

a été annoncée, avant d'être différée puis effectivement appliquée courant mars. Toutefois, les biens respectant les règles d'origine¹ de l'accord États-Unis-Mexique-Canada (USMCA), soit environ la moitié des échanges en Amérique du Nord, en sont exemptés.

Le 12 mars 2025, un droit de douane uniforme de 25 % sur les produits en acier et aluminium², quelle qu'en soit leur origine, est entré en vigueur, suivi fin mars d'une mesure similaire sur les automobiles importées. Début avril, les États-Unis ont instauré des droits de douane de 10 % sur l'ensemble de leurs partenaires, assortis

¹ Pour bénéficier des préférences tarifaires prévues par l'accord USMCA, un produit doit être suffisamment transformé en Amérique du Nord, respecter des seuils minimaux de contenu régional et, pour certains secteurs, provenir presque entièrement de la région.

² Les droits de douane sur l'acier et l'aluminium ont été relevés à 50 % le 4 juin.

pour certains partenaires de droits supplémentaires (dits « réciproques ») modulés en fonction du déficit commercial américain vis-à-vis du partenaire : ces droits supplémentaires ont toutefois été suspendus à partir du 9 avril dans le cadre d'un moratoire de 90 jours. Le début du mois d'avril a, en outre, été marqué par une escalade commerciale spécifique entre la Chine et les États-Unis, aboutissant à des tarifs commerciaux supérieurs à 100 % de part et d'autre du Pacifique sur les flux bilatéraux.

Les États-Unis et la Chine ont toutefois conclu un accord temporaire le 12 mai, prévoyant la suspension pour trois mois d'une large part des hausses tarifaires annoncées et fixant un plafond à 30 % pour les droits de douane bilatéraux. Malgré cette pause, le niveau des droits de douane américains à l'issue de cette séquence reste exceptionnellement élevé : selon les estimations du *Budget Lab* de Yale (► [Yale Institute, 2025](#)), le taux effectif moyen des droits de douane américains atteindrait 18 % après l'accord du 12 mai 2025, contre 28 % fin avril à l'issue de l'escalade sino-américaine (► [Yale Institute, 2025](#)), soit un niveau jamais atteint depuis 1934 et de loin supérieur au tarif moyen de 2,4 % qui prévalait encore fin 2024 (► [figure 1](#)). Si elle était mise en œuvre, la menace des 50 % de droits de douane sur l'Union européenne évoquée par le président américain fin mai 2025 générerait un taux effectif de droits de douane américains de 22 % (► [Yale Institute, 2025](#)).

À très court terme, les mesures américaines ont dynamisé le commerce mondial par anticipation

Dans ce contexte de durcissement commercial et de tensions bilatérales accrues, les effets économiques se sont déjà fait sentir dès le premier trimestre 2025. L'activité américaine s'est contractée (-0,1 % après +0,6 % au quatrième trimestre 2024), pour la première fois depuis

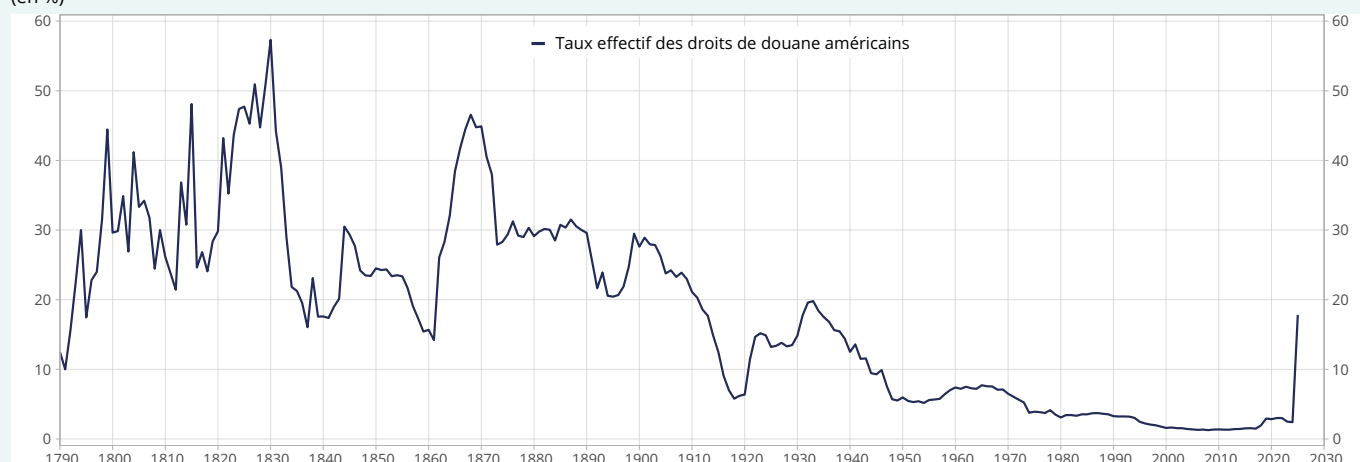
début 2022. Cette baisse s'explique en grande partie par un rebond exceptionnel des importations (+9,3 %), liées à un effet d'anticipation des hausses tarifaires, notamment sur les biens de consommation (en particulier les produits pharmaceutiques) et les équipements technologiques. Côté chinois, les exportations ont accéléré en début d'année (+2,0 %), portées avant tout par la hausse des ventes vers les autres pays d'Asie. En Europe, l'activité a surpris par sa vigueur en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni, temporairement soutenue par une forte hausse des exportations, notamment vers les États-Unis. *A contrario*, les exportations chinoises vers les États-Unis ont nettement chuté en avril 2025 amorçant la fragilisation du commerce bilatéral.

Le choc de droits de douane se traduirait rapidement par une baisse des importations américaines

Le choc de droits de douane mis en œuvre depuis le début de l'année 2025 aux États-Unis pèserait sensiblement sur la demande intérieure. D'après les estimations du *Budget Lab* du *Yale Institute*, l'ensemble des mesures tarifaires adoptées jusqu'au 12 mai réduirait la croissance du PIB américain tant à court qu'à long terme. Ces hausses de droits de douane renchériraient les prix des biens importés entraînant, côté ménages, une perte de pouvoir d'achat et un recul de la consommation privée, et côté entreprises, un renchérissement du coût des intrants et du capital fixe, ce qui pèserait sur leur capacité d'investissement. Rapidement, les importations, devenues plus chères, reculeraient fortement. C'est déjà le cas en avril 2025, mois pendant lequel les importations américaines de biens ont dégringolé de 20 %.

Si elle n'est pas compensée par des mesures budgétaires, la hausse des droits de douane améliore le budget de

► 1. Taux effectif des droits de douane américains (en %)



Dernier point : 2025.

Note : le dernier point est une estimation.

Lecture : le taux effectif des droits de douane américains est estimé à 18 % pour l'année 2025 après l'accord du 12 mai 2025 par le *Budget Lab* de Yale, sans la menace des 50 % pour l'Union européenne.

Source : *Budget Lab Yale Institute*.

l'État fédéral et s'apparente donc à une consolidation budgétaire d'un peu moins d'un point de PIB selon le *Yale Institute*. En effet, l'augmentation des recettes liées aux droits de douane ferait plus que compenser la baisse d'autres recettes fiscales induite par le ralentissement de l'activité dans la plupart des estimations. Si l'État fédéral met en œuvre en parallèle des mesures expansionnistes (comme le propose le budget en cours de discussion au Congrès), l'impact serait nettement moins récessif pour l'économie américaine, mais le recul des importations resterait très important du fait de leur renchérissement relativement aux produits fabriqués aux États-Unis. L'analyse développée ici porte principalement sur la transmission du choc protectionniste américain, en s'intéressant notamment à l'impact de la baisse attendue des importations américaines sur le reste du monde.

Les estimations disponibles suggèrent un effet négatif important sur le commerce mondial

Le niveau élevé des protections commerciales mises en œuvre freinerait fortement les échanges mondiaux, en particulier entre la Chine et les États-Unis. Le FMI anticipait, avant l'accord, une forte contraction du commerce bilatéral sino-américain (► **FMI, 2025**), et l'OMC prévoit une baisse de 0,2 % des échanges mondiaux de marchandises en 2025 (► **OMC, 2025**). Dans son scénario, l'OMC estime que le commerce mondial serait, en 2025, amputé d'environ trois points par rapport au niveau qu'il aurait atteint sans les changements de politique commerciale américaine. Les récents développements judiciaires américains autour de la légalité de certains droits de douane renforcent par ailleurs l'incertitude entourant leur pérennité et leur effet à moyen terme sur les échanges.

Le premier canal de diffusion de ces tensions est le canal commercial

Ainsi, le premier canal par lequel ces mesures tarifaires sont susceptibles d'affecter l'économie mondiale est le commerce mondial. Pour analyser cet effet, une estimation reposant sur les données du tableau d'entrées-sorties internationales de l'OCDE (TIES) peut être menée. Un tel outil permet en effet d'évaluer l'impact d'un choc sectoriel de demande finale aux États-Unis sur la production et la valeur ajoutée des différentes économies mondiales, à structure de commerce inchangée. L'effet des hausses tarifaires décidées par les États-Unis en 2025 sur la demande américaine est modélisé en supposant l'élasticité des importations à leur prix unitaire, ce qui est conforme aux résultats de la littérature, même si certains travaux montrent des élasticités plus élevées (► **encadré** méthodologique). À partir de ce choc, cette modélisation permet de quantifier, pour les principales économies partenaires (en particulier la France, l'Allemagne

et la Chine), les pertes de valeur ajoutée par secteur en distinguant effet de premier tour (baisse des ventes aux États-Unis) et effet total, après diffusion du choc de proche en proche à tous les secteurs fournisseurs et toutes les économies mondiales.

Les droits de douane appliqués par les États-Unis en mai 2025 sont intégrés selon un calibrage sectoriel et géographique. Pour le Canada et le Mexique, un tarif général de 25 % est appliqué, avec des ajustements pour tenir compte des exemptions prévues par l'USMCA, tandis que pour la Chine la hausse de tarif retenue est de 30 %, hors matériel électronique. Pour les autres économies partenaires, la hausse de droits de douane considérée par défaut est de 10 %. À ces règles géographiques, s'ajoutent des règles spécifiques sur certains produits : ainsi, l'acier et l'aluminium sont taxés à 50 %³ et les automobiles à 25 %. À l'inverse, certains autres produits sont exonérés, comme le pétrole, les produits pharmaceutiques ou encore le bois de charpente (► **encadré** méthodologique). Seule la hausse des droits de douane américains est prise en compte dans la présente étude, sans tenir compte des représailles, que celles-ci soient potentielles (Union européenne) ou avérées (Chine).

Ce calibrage différencié des droits de douane se traduit par des effets hétérogènes selon les pays, en fonction de la composition sectorielle de leurs exportations vers les États-Unis

Les exportations de biens vers les États-Unis représentent une part modérée de l'activité économique nationale : elles sont estimées à l'aide du TIES à environ 3 % du PIB en Allemagne et en Chine, contre 1 % en France. Cette exposition relativement contenue limite en partie les effets directs d'un durcissement commercial américain sur la croissance de ces économies. Elle n'en demeure pas moins importante pour certains secteurs clés, exposés aux mesures tarifaires ciblées annoncées depuis le début de l'année.

À cet égard, les importations américaines de biens en provenance d'Allemagne sont dominées par les véhicules automobiles (26 %), les machines et équipements (21 %), ainsi que les produits chimiques et pharmaceutiques (près de 20 % à eux deux ; ► **figure 2**). Les biens importés depuis la Chine se concentrent très fortement sur les équipements électriques et électroniques (25 % pour l'informatique, 10 % pour les équipements électriques), les textiles (16 %), et les produits en caoutchouc et plastiques (6 %). À l'inverse, les importations américaines de biens en provenance de France se caractérisent par un profil plus dispersé, dominé par les « autres matériels de transport » (26 %), dont font partie l'aéronautique mais aussi le matériel naval, suivis par les produits pharmaceutiques et chimiques (ensemble environ 24 %), les produits alimentaires et boissons (15 %) et les machines (8 %).

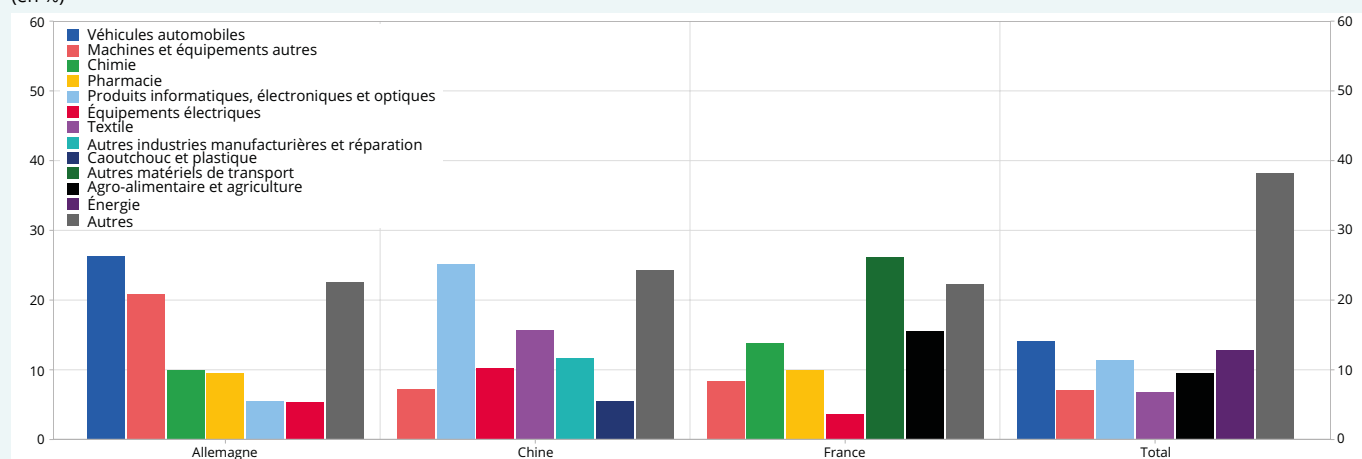
³ Ces hypothèses sont simplificatrices, il existe des accords spécifiques par produit pour certains pays. Par exemple, l'acier et l'aluminium du Royaume-Uni continueront d'être taxés à 25 %.

En France, la sensibilité au commerce avec les États-Unis diffère fortement selon les territoires et elle est forte dans 11 départements

En France, les zones géographiques principalement concernées par l'instauration des droits de douane américains correspondent aux départements producteurs de matériels aéronautiques, navals, de vins et spiritueux

ou de produits chimiques. Il est possible de dresser une cartographie des départements les plus exposés aux mesures tarifaires en utilisant les données détaillées d'exportations et d'emplois par département (► **figure 3**). Un département est considéré d'autant plus exposé qu'il exporte beaucoup aux États-Unis et que l'emploi dans les secteurs concernés est important (► **encadré méthodologique**).

► 2. Composition des importations américaines de biens par pays de provenance (en %)

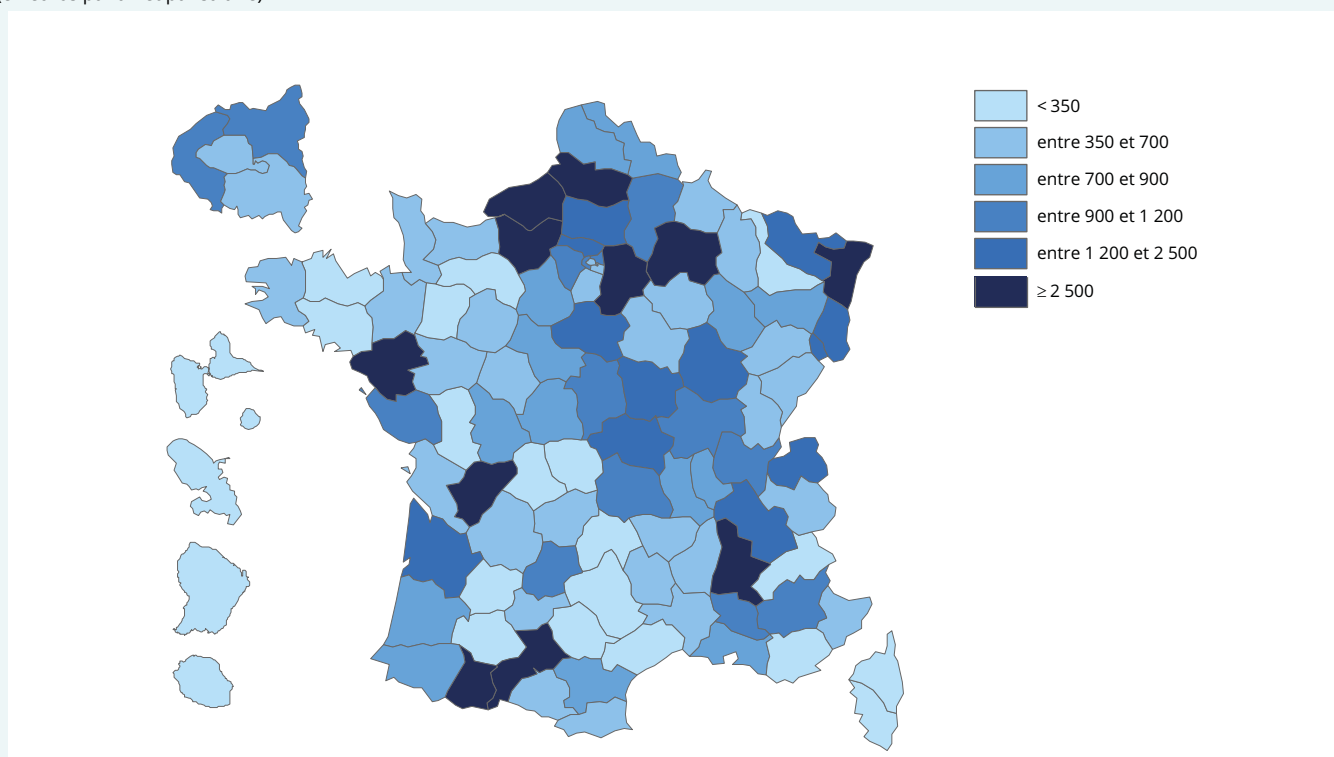


Note : seuls les six premiers produits ont été conservés par pays et le reste des 12 produits ont été regroupés sous l'étiquette « Autres ». Les services et la construction n'ont pas été représentés sur ce graphique.

Lecture : les importations américaines de biens venant de France sont à 26 % issus des « autres matériels de transport », 16 % de l'agro-alimentaire et de l'agriculture, 14 % de la chimie, 10 % de la pharmacie, 8 % en machines et autres équipements et 22 % d'autres produits.

Source : OCDE, calculs Insee.

► 3. Exposition des différents départements français aux exportations de biens vers les États-Unis (en euros par an et par salarié)



Note : une méthodologie de calcul de l'indicateur d'exposition est disponible dans l'► **encadré méthodologique**.

Lecture : les exportations en biens vers les États-Unis représentent plus de 2 500 € par salarié et par an dans le département de la Haute-Garonne.

Source : Douanes (DGDDI) et FLORES (Insee).

Conjoncture internationale

Ainsi, la Haute-Garonne, la Seine-et-Marne et les Hautes-Pyrénées apparaissent comme particulièrement exposés, du fait des fortes exportations vers les États-Unis de produits aéronautiques, le secteur représentant, en outre, une part importante de l'emploi dans les trois départements. La Loire-Atlantique pâtirait par ailleurs de sa spécialisation dans la construction de navires. D'autres départements seraient exposés en raison de leur spécialisation de vins et spiritueux : c'est le cas de la Marne pour le champagne et de la Charente pour le cognac. Enfin, certains départements seraient exposés du fait de la chimie, de la pétrochimie ou de la pharmacie : c'est le cas du couloir rhodanien en particulier de la Drôme mais aussi du Bas-Rhin, de la Seine-Maritime, de la Somme et de l'Eure.

L'activité en France serait toutefois peu affectée via le canal commercial, relativement à l'Allemagne ou à la Chine

Le choc tarifaire simulé affecte l'activité de l'ensemble des grands partenaires commerciaux des États-Unis, avec une ampleur différenciée. En Allemagne, la perte totale de valeur ajoutée via les seuls canaux commerciaux atteindrait 0,2 point de PIB à terme. L'impact total serait plus limité pour la France, à 0,1 point de PIB (► **figure 4**). Enfin, l'activité en Chine subirait une contraction assez similaire à celle affectant l'Allemagne : la perte totale serait de 0,3 point de PIB, illustrant une exposition bilatérale plus marquée. Pour la Chine, l'exemption de droits de douane sur les produits électroniques a un effet non négligeable : sans cette disposition, la perte totale d'activité serait de 0,4 point de PIB.

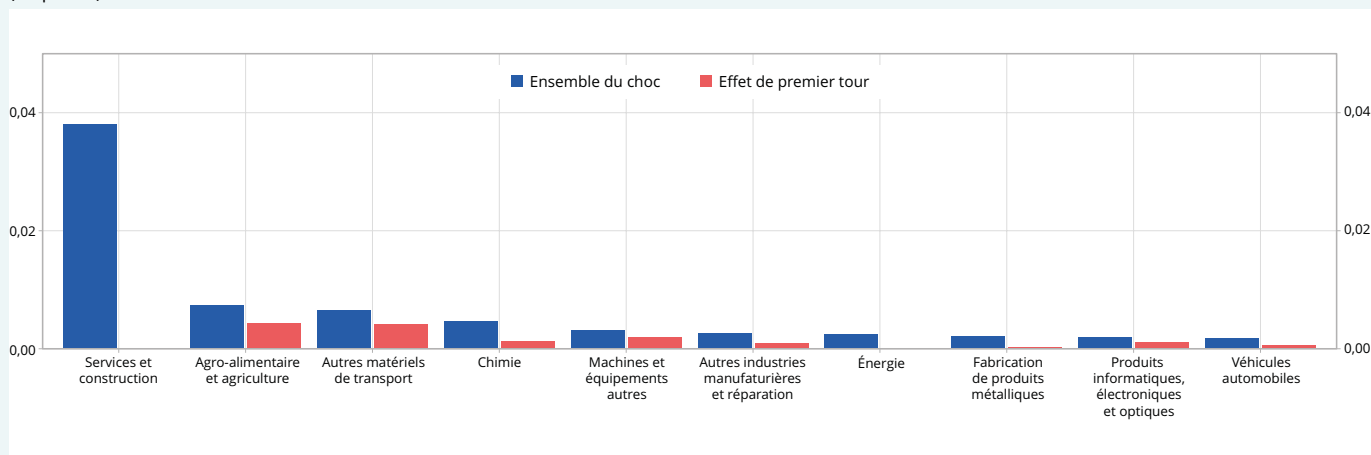
En France comme en Allemagne, les effets du choc tarifaire se concentrent sur quelques secteurs industriels, mais leur ampleur et leur profil diffèrent nettement

L'impact sectoriel des droits de douane pour les économies partenaires diffère fortement entre l'effet de premier tour et l'effet total. L'effet de premier tour concerne uniquement les biens industriels. En Allemagne, le principal secteur concerné au premier tour serait l'automobile : en effet, la valeur ajoutée du secteur baisserait de quasiment un point, ce qui contribuerait à plus de la moitié de l'effet de premier tour pour l'économie allemande. En Chine, les secteurs industriels principalement affectés par l'effet de premier tour correspondraient au textile et aux biens d'équipement.

À long terme, le choc se diffuserait à l'ensemble des secteurs d'activité fournisseurs des États-Unis et notamment au secteur tertiaire. Ainsi, en France, environ la moitié de l'effet de long terme sur l'activité proviendrait du tertiaire. En Allemagne, le secteur tertiaire représenterait environ un tiers de l'effet de long terme par effet de bouclage, l'essentiel de l'effet résidant dans l'industrie, notamment l'automobile et les biens d'équipement.

En part de leur valeur ajoutée, les secteurs industriels restent toutefois plus affectés : en Allemagne, la baisse de la valeur ajoutée industrielle à long terme serait de 0,5 % et se concentrerait dans les machines et équipements (-0,6 %), la métallurgie (-0,7 %) et surtout dans l'automobile

► 4. L'effet le plus fort sur le PIB en France concerne les services et la construction, mais l'effet direct sur ces secteurs est nul (en points)



Note : par approximation, le PIB est calculé comme la somme des valeurs ajoutées dans l'ensemble des secteurs d'un pays.

Lecture : le choc se traduirait à terme par une contribution de -0,04 point de PIB de la France via le secteur des services et de la construction et l'effet de premier tour serait nul dans ce secteur.

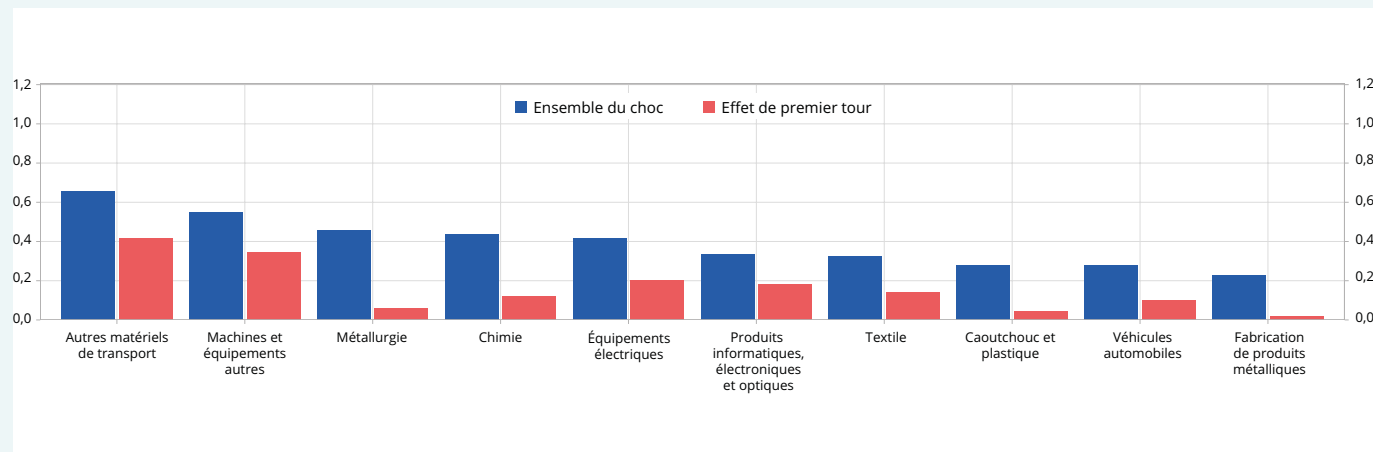
Source : OCDE, calculs Insee.

(-1,3 %), qui demeure le secteur le plus touché (► **figure 6**). En Chine, le recul de la valeur ajoutée industrielle à long terme aurait le même ordre de grandeur (-0,6 %), avec un recul particulièrement marqué dans le textile. À l'inverse, en France (► **figure 5**), le recul de la valeur ajoutée industrielle à long terme serait plus modéré (-0,2 %) ce qui, combiné avec le faible poids de l'industrie dans l'activité, explique l'impact modeste du choc tarifaire sur l'économie française via les canaux commerciaux. Parmi les branches industrielles, le recul le plus important concerne les « autres matériels de transport » (-0,7 %), en particulier l'aéronautique.

Les annonces de la nouvelle administration américaine ont perturbé l'économie mondiale au-delà des seuls canaux commerciaux

La succession des annonces américaines a déclenché une vague de réactions affectant l'ensemble de l'économie mondiale selon des canaux allant au-delà de la simple transmission commerciale. La période récente a notamment connu une chute du prix du pétrole, un décrochage des valeurs boursières mondiales, des tensions sur les marchés obligataires, une dépréciation du dollar vis-à-vis de l'euro et une hausse importante de l'incertitude économique. Ces effets se cumulent avec les canaux commerciaux évoqués plus haut.

► 5. L'effet sur la valeur ajoutée sectorielle du choc est plus fort en France pour les « autres matériels de transport » (comprenant les industries aéronautiques et navales) (en %)

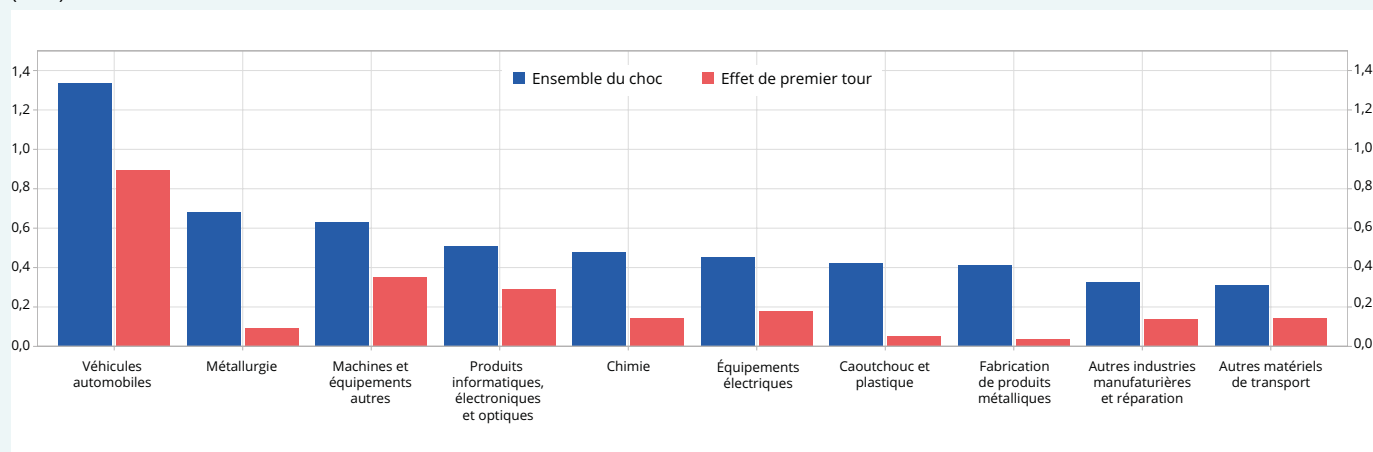


Note : par approximation, le PIB est calculé comme la somme des valeurs ajoutées dans l'ensemble des secteurs d'un pays.

Lecture : le choc pour le secteur des autres matériels de transports en France représenterait -0,7 % de la valeur ajoutée de ce secteur, dont -0,4 % pour l'effet de premier tour.

Source : OCDE, calculs Insee.

► 6. Les effets en Allemagne sur les valeurs ajoutées sectorielles sont plus forts qu'en France (en %)



Note : par approximation, le PIB est calculé comme la somme des valeurs ajoutées dans l'ensemble des secteurs d'un pays.

Lecture : le choc pour le secteur des véhicules automobiles en Allemagne représenterait -1,3 % de la valeur ajoutée de ce secteur, dont -0,9 % pour l'effet de premier tour.

Source : OCDE, calculs Insee.

Conjoncture internationale

Le prix du pétrole a chuté depuis le début de l'année

Le prix du pétrole a chuté à la suite de l'annonce des mesures douanières américaines (► [figure 7](#)), les marchés anticipant un ralentissement de l'économie mondiale. Les mesures tarifaires américaines ne sont toutefois pas le seul déterminant des prix du pétrole sur la période récente : les annonces de hausse de production des pays de l'OPEP ont également contribué à détendre les cours.

En zone euro, la baisse du prix du pétrole devrait conduire à une amélioration de la balance commerciale et à un net ralentissement des prix à la consommation. Elle permettrait aussi de soutenir la compétitivité des entreprises, via une réduction de leurs coûts de production. Pour la France, les résultats du modèle Mésange (► [Insee, 2017](#)) suggèrent qu'une baisse du prix du baril de 10 dollars augmenterait le PIB de 0,1 point la première année et de 0,2 point la deuxième. Les prix à la consommation des ménages

seraient réduits de 0,3 point dès la première année, puis de 0,4 point la deuxième année.

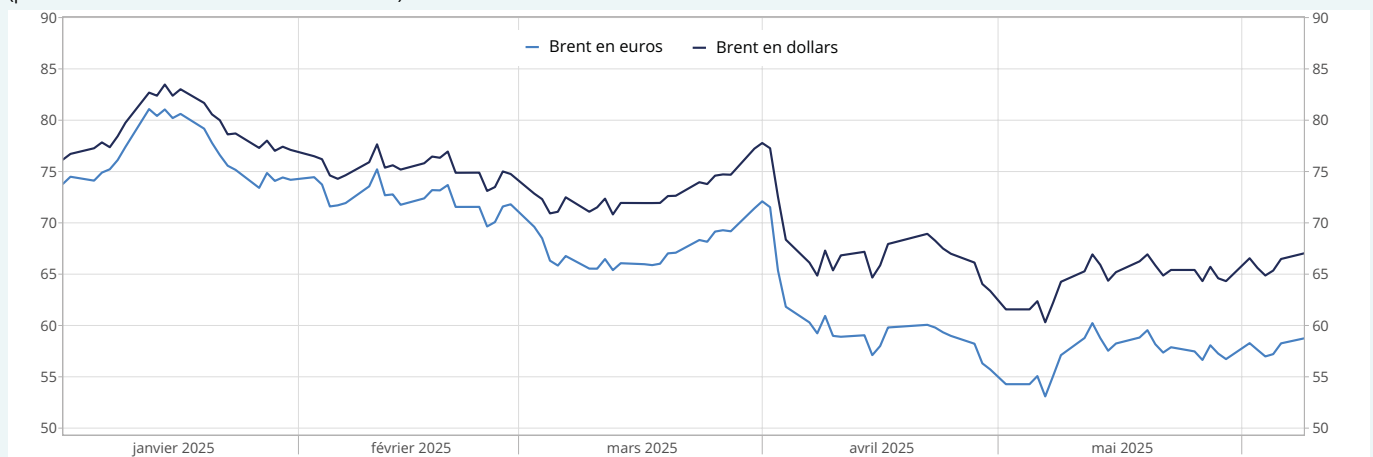
Le dollar s'est fortement déprécié vis-à-vis de l'euro

Sur la période récente, la chute du dollar a été particulièrement marquée par rapport à l'euro (► [figure 8](#)). En revanche, le dollar n'a pas connu de mouvement de change marqué vis-à-vis du renminbi (yuan) ni, par définition, des monnaies qui lui sont indexées.

Cette appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar (mais aussi des monnaies qui lui sont indexées ou encore du renminbi) aurait des effets plutôt positifs pour les ménages européens à court terme en réduisant le prix des importations (notamment des produits énergétiques, pour lesquels la dépréciation du dollar s'ajoute à la baisse des cours en dollar), ralentissant en conséquence les prix à la consommation. En revanche, l'effet pour les entreprises

► 7. Le prix du pétrole a chuté à la suite des annonces de mesures douanières américaines

(prix du baril de Brent en euros ou en dollars)



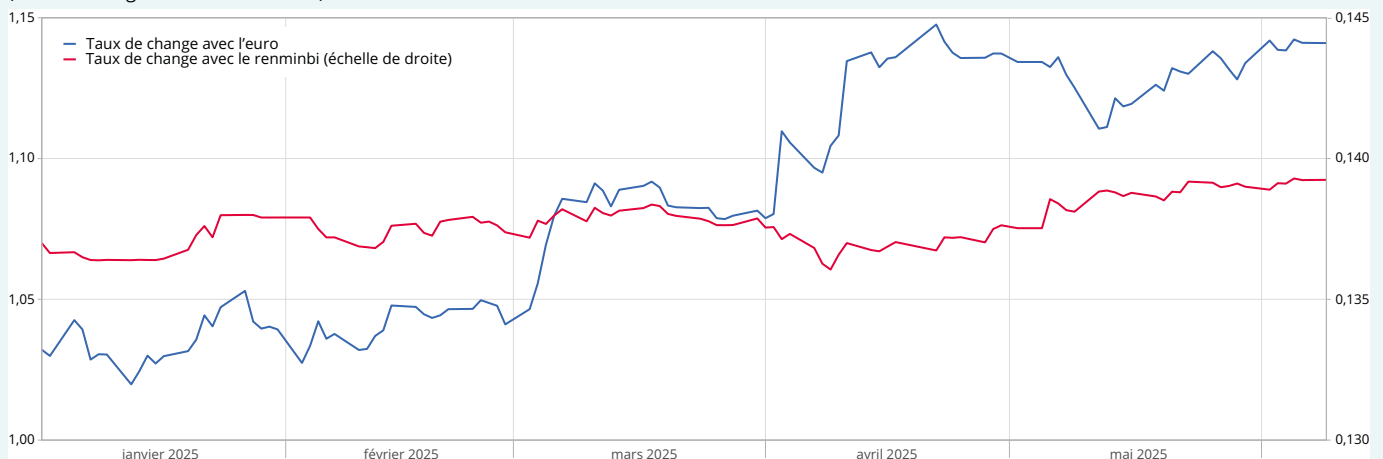
Dernier point : 9 juin 2025.

Lecture : le 9 juin 2025, le prix du baril de Brent s'établissait à 59 euros.

Source : S&P Global.

► 8. Le dollar a décroché par rapport à l'euro suite aux annonces des mesures douanières américaines

(taux de change du dollar en niveau)



Dernier point : 9 juin 2025.

Note : une hausse de la courbe sur ce graphique correspond à une dépréciation du dollar par rapport à l'autre monnaie.

Lecture : le 9 juin 2025, 1 euro s'échangeait contre 1,14 dollar. Ce même jour, 1 renminbi chinois s'échangeait contre un peu moins de 0,14 dollar.

Source : S&P Global.

européennes serait plus négatif : celles-ci feraient face à une dégradation de leur compétitivité-prix à l'exportation, tandis que le prix de leurs importations et la pression inflationniste sur les salaires seraient légèrement réduits, modérant ainsi leurs coûts de production. Aux États-Unis ce sont les effets inverses qui seraient observés, avec une hausse de l'inflation pour les ménages et des gains de compétitivité-prix pour les entreprises. Pour la France, les résultats du modèle Mésange suggèrent qu'une appréciation de 10 % de l'euro réduirait l'activité de 0,5 point la première année, et de 1,0 point la deuxième année. Concernant l'inflation, les résultats de ► [Milin, 2017](#) suggèrent que le prix de la consommation des ménages serait réduit de 0,4 point la première année et de 0,7 point la deuxième année.

Un climat d'incertitude politique et financière s'est installé au niveau mondial

Enfin, les mesures douanières mises en œuvre par l'administration américaine et la succession des annonces du président Donald Trump d'une part, ainsi que les mesures de rétorsion mises en œuvre ou projetées par les pays partenaires visés d'autre part, ont contribué à générer un climat d'incertitude au niveau mondial, doublé d'une défiance pour les marchés obligataires américains. Ce climat d'incertitude a directement contribué à la chute des principaux indices boursiers en avril 2025, ainsi qu'à la hausse du coût des emprunts américains et peut affecter négativement de nombreuses variables macroéconomiques, comme la croissance ou le chômage (► [Carriero et al., 2018](#)). Les canaux de diffusion d'un choc d'incertitude à l'économie réelle sont nombreux. L'investissement privé serait notamment affecté, d'une part via une dégradation des conditions financières pour les ménages comme pour les entreprises, et d'autre

part, via un report ou une annulation des décisions d'investissement productif. Des effets comparables s'appliqueraient également à la consommation des ménages, via un report des achats importants, et une hausse du taux d'épargne.

L'origine politique de l'incertitude peut être mise en évidence en mobilisant l'indicateur calculé à partir des coupures de presse par ► [Baker et al., 2016](#). Cet indicateur a fortement augmenté en Europe au cours des derniers mois, en raison de la politique de la nouvelle administration américaine (► [figure 9](#)). L'effet apparaît particulièrement marqué en Allemagne, plus fortement exposée au commerce avec les États-Unis.

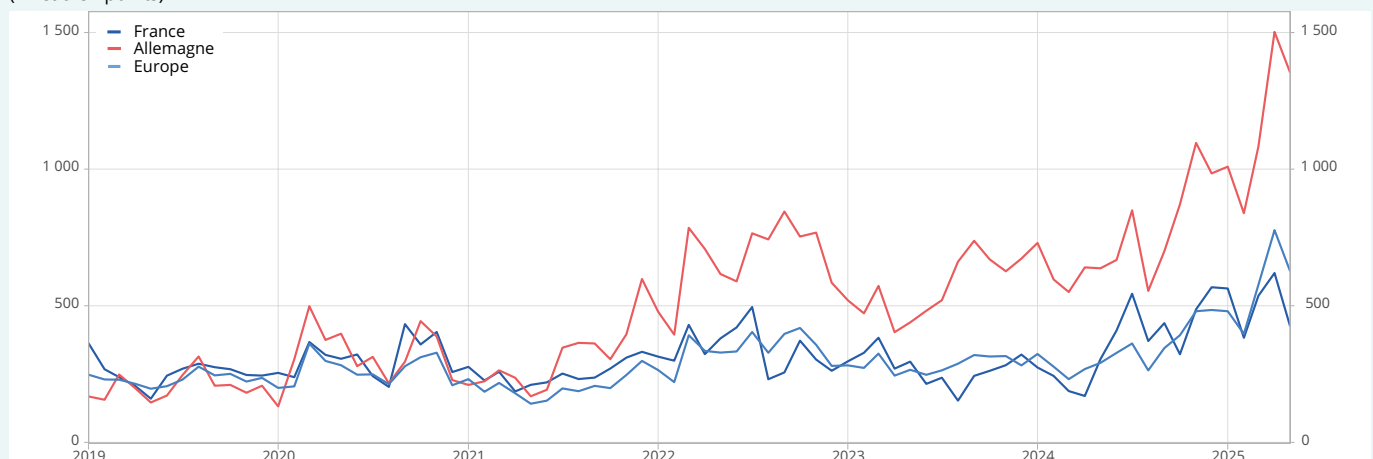
Afin de quantifier la hausse de volatilité financière de ces derniers mois, un indicateur peut être construit en s'inspirant des travaux menés pour la France par ► [Zakhartchouk, 2012](#) et ► [Adjerad et Vermersch, 2024](#). Calculé en rapportant la variance mensuelle d'un cours boursier à son niveau moyen sur le mois, cet indicateur qui est construit à partir des marchés actions, reflète la hausse de l'incertitude en termes de volatilité financière. En France, cet indice montre une volatilité plus forte sur la période récente que lors de l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale (► [figure 10](#)). Cet indice ne dépend toutefois que des marchés actions, alors qu'une partie du choc a pu transiter via les marchés obligataires.

Les effets cumulés de tous ces facteurs pèseront plus fortement sur la croissance en Allemagne et en Chine qu'en France

Il est possible d'estimer les effets cumulés de ces différents facteurs en utilisant un modèle macroéconomique international. Par rapport à l'utilisation du TIES de l'OCDE, cette démarche a pour avantage de prendre en compte

► 9. L'incertitude politique en Europe a bondi avec l'investiture du nouveau président américain et l'annonce des mesures douanières

(niveau en points)



Dernier point : mai 2025.

Lecture : en mai 2025, l'indice d'incertitude politique en Europe était à 626.

Source : *Economic Policy Uncertainty Index*, [Baker et al.](#)

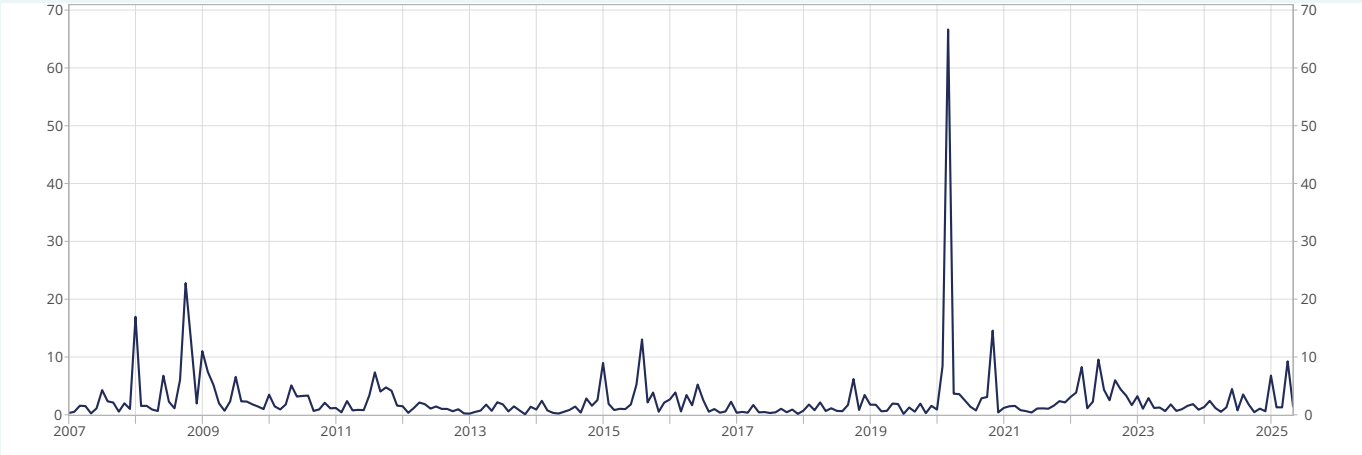
l'ensemble des canaux mis en exergue pour estimer l'impact des mesures tarifaires américaines sur les différentes économies mondiales, sans se limiter au seul canal commercial. En revanche, si un tel modèle permet bien de différencier le niveau du choc tarifaire pays par pays, il n'est pas possible de se livrer à une analyse sectorielle.

La simulation retenue est un choc de droits de douane de 10 % appliqués par les États-Unis sur le reste du monde, sauf pour la Chine, pour laquelle ils sont augmentés de 30 %. Une première simulation est réalisée sans riposte des partenaires ; elle est réalisée via le *Global Economic Model d'Oxford Economics*. Les résultats du modèle suggèrent que ces barrières douanières auraient un effet négatif sur le PIB de la plupart des pays (► **figure 11**). En 2025, sans recyclage des gains budgétaires des droits de douane sous forme de baisses d'impôts ou de hausses de dépenses publiques, les États-Unis seraient particulièrement affectés, et pourraient perdre jusqu'à 0,7 point de PIB, tandis que les

pays partenaires seraient relativement épargnés, la France et l'Allemagne ne perdant que 0,1 point de PIB et la Chine 0,2 point de PIB. En 2026, les effets seraient plus prononcés : l'activité serait amputée de 0,8 point aux États-Unis, de 0,7 point en Chine et en Allemagne et de 0,4 point en France. À cet horizon, l'impact des mesures tarifaires américaines pour les économies partenaires, estimé à l'aide du modèle d'*Oxford Economics*, serait ainsi supérieur au seul impact commercial mesuré à l'aide du TIES.

Il est également possible de mesurer l'impact sur les économies mondiales de la mise en place de représailles réciproques par les partenaires commerciaux (► **figure 12**). Une telle riposte contribuerait à amplifier le choc provoqué par la mise en place des mesures tarifaires aux États-Unis, pour les économies partenaires mais surtout pour l'activité américaine : ainsi, en cas de riposte, l'activité serait réduite de 1,0 point aux États-Unis en 2025 et de 1,8 point en 2026.

► 10. En France, l'incertitude financière a bondi avec l'annonce des mesures douanières américaines (volatilité de l'indice rapporté à son niveau moyen)



Dernier point : mai 2025.
Source : NYSE Euronext Paris, calculs Insee.

► 11. Estimations d'impact par le modèle d'Oxford Economics, sans riposte des partenaires (estimations de l'écart entre le PIB avec et sans choc de barrières douanières, en pp)

	Chine	France	Allemagne	États-Unis
2025	-0,2	-0,1	-0,1	-0,7
2026	-0,7	-0,4	-0,7	-0,8

Note : le choc simulé correspond à une hausse des droits de douane de 10 % aux États-Unis sur le reste du monde, sauf pour la Chine, qui fait face à des droits de douane de 30 %.
Lecture : aux États-Unis, les mesures réduiraient le PIB de 0,7 point en 2025.
Source : calculs Insee, modélisation à l'aide du *Global Economic Model d'Oxford Economics*.

► 12. Estimations d'impact par le modèle d'Oxford Economics, avec riposte des partenaires (estimations de l'écart entre le PIB avec et sans choc de barrières douanières, en pp)

	Chine	France	Allemagne	États-Unis
2025	-0,3	-0,1	-0,2	-1,0
2026	-1,0	-0,6	-1,0	-1,8

Note : le choc simulé correspond à une hausse des droits de douane de 10 % aux États-Unis sur le reste du monde, sauf pour la Chine, qui fait face à des droits de douane de 30 %, ainsi que des droits de douane réciproques mis en place par le reste du monde sur les États-Unis.
Lecture : aux États-Unis, les mesures réduiraient le PIB de 1,0 point en 2025.
Source : calculs Insee, modélisation à l'aide du *Global Economic Model d'Oxford Economics*.

En dépit de la forte incertitude entourant ces estimations d'impact, les résultats des modèles des différents prévisionnistes conduisent à des résultats équivalents

Ces résultats du modèle *Oxford Economics* utilisé par l'Insee peuvent être comparés à ceux des autres instituts qui ont publié des estimations. La hausse des droits de douane mise en œuvre est en effet d'une ampleur inédite et l'incertitude entourant les modélisations est plus forte que pour des chocs plus habituellement constatés dans l'économie (comme un plan d'investissement public ou une hausse isolée du prix du pétrole par exemple).

Le modèle MIRAGE-Power du **CEPII**, permet d'estimer l'effet de long terme du choc de droits de douane.

► **Bouët et al., 2025** retient une hausse des droits de douane de 60 % sur les importations chinoises, et de 10 % sur les autres pays partenaires (exceptés Mexique et Canada), en incluant des droits de douane réciproques. Les résultats de cette modélisation indiquent que la Chine et les États-Unis sont les deux pays les plus affectés, et perdraient chacun 1,3 point de PIB à long terme. La France et l'Allemagne seraient très peu affectés, le PIB des deux pays n'étant amputé que de 0,1 point. En effet, ces derniers bénéficient de la guerre commerciale bilatérale entre les États-Unis et la Chine, via des effets de reports des flux commerciaux. Ce modèle estime avant tout des effets commerciaux et se rapproche donc de notre estimation réalisée à l'aide du TIES.

L'Organisation Mondiale du Commerce, avec son *WTO Global Trade Model*, se livre aussi à une estimation d'impact qui inclut par ailleurs une estimation des effets d'incertitude. Les hypothèses retenues correspondent aux barrières douanières annoncées au 14 avril, y compris des droits de douane de 145 % sur les produits chinois entrant aux États-Unis (scénario 2 des ► **Perspectives et statistiques du commerce mondial d'avril 2025**). Les résultats de cette modélisation mettent en avant un effet majeur sur le PIB des pays d'Amérique du Nord, avec une baisse de 1,6 point dès 2025. En Europe, l'effet serait plus limité (-0,1 point), ainsi qu'en Asie (-0,3 point).

Dans son **World Economic Outlook d'avril 2025**, le **Fonds monétaire international (FMI)** a révisé à la baisse ses perspectives de croissance à la suite des mesures commerciales annoncées, y compris les droits de douane de 34 % appliqués par la Chine sur les produits américains. Pour les États-Unis, la croissance serait amputée de 0,9 point en 2025 et de 0,4 point en 2026 par rapport aux projections de janvier. La Chine verrait également son activité pénalisée, avec des révisions de -0,6 point en 2025 et de -0,5 point en 2026. En Europe, les révisions sont plus modérées, mais restent significatives : -0,2 point pour la France et -0,3 point pour l'Allemagne en 2025, suivies de baisses respectives de 0,1 et 0,2 point en 2026.

L'**OCDE**, dans ses ► **Perspectives économiques** de juin 2025, présente les résultats obtenus à partir du modèle NiGEM (*National Institute Global Econometric Model*). L'OCDE modélise une augmentation des droits de douane imposés par les États-Unis à tous les pays et l'imposition, par tous les pays, de droits de douane de représailles à hauteur de 10 %. Ils ajoutent à ce choc un repli de 10 % des cours des actions dans l'ensemble des pays, une hausse de 50 points de base des primes de risque sur les investissements à l'échelle mondiale, une augmentation de 1 point de pourcentage des taux d'épargne des ménages dans l'ensemble des pays et un recul de 10 % des prix du pétrole et du gaz naturel. D'après ces simulations, le niveau réel du PIB mondial pourrait être réduit de plus d'un point au bout de deux ans. L'impact le plus fort concerne les États-Unis avec un recul du PIB de plus de 1,5 point au bout de deux ans.

La **Commission Européenne**, dans le cadre de ses ► **Prévisions de printemps 2025**, et via le modèle QUEST de la DG ECFIN, propose une estimation de l'effet des hausses de droits de douane américains annoncées jusqu'au 2 avril, en retenant un scénario sans représaille de la part des partenaires commerciaux des États-Unis. Sous ces hypothèses, l'effet sur le PIB des États-Unis est une baisse de 0,6 point en 2025 et de 1 point en 2026. L'effet sur l'Union européenne serait plus limité, à hauteur de -0,2 sur le niveau du PIB en 2025 et 2026. En ajoutant des droits de douane en représailles de la part des partenaires commerciaux des États-Unis, les effets seraient encore plus néfastes, atteignant -0,3 à -0,4 point de PIB en Europe.

Le *Budget Lab* de **Yale** (► **Yale Institute, 2025**) met régulièrement à jour une estimation de l'impact des mesures annoncées par le président américain sur la base du modèle *Global Trade Analysis Project (GTAP)*. L'estimation de mai 2025 retient ainsi les droits de douane supplémentaires de 40 % annoncés par Donald Trump sur l'Union européenne, ainsi que les dernières évolutions des mesures douanières. L'effet de long terme sur les États-Unis serait le plus important, à -0,5 point de PIB. L'effet serait mineur en Chine, à -0,3 point, et nul en Europe. Par rapport aux analyses présentées ci-dessus, l'impact estimé paraît plus faible, mais il correspond à l'effet de long terme. Les estimations sur le court terme pour les États-Unis sont davantage en ligne avec les autres résultats, présentant un effet autour d'un point de PIB en 2025-2026.

Au final, tous les modèles concluent à un impact négatif assez prononcé à court terme aux États-Unis en l'absence de compensations budgétaires et un impact moins prononcé en Europe et en Chine. Au sein des pays européens, la France apparaît systématiquement moins affectée que l'Allemagne. ●

Encadré 1 : Données et Méthodologie

Données utilisées

Le tableau international des entrées-sorties (TIES) de l'OCDE est une base de données portant sur la production de 77 pays en 45 types de produits, ainsi que leurs emplois intermédiaires et finals. Le millésime utilisé pour cette analyse est celui de 2019¹.

Le tableau compte 3 465 lignes, qui prennent chacune la forme d'un équilibre ressources-emplois correspondant à une combinaison (produit × pays). Pour chacune des lignes, la fabrication d'un produit spécifique dans un pays donné est associée aux différents emplois possibles :

- les emplois intermédiaires par les 3 465 branches considérées ;
- les emplois finals dans les 77 pays considérés.

Ainsi, le tableau international des entrées intermédiaires (TIEI) est une matrice carrée de dimension 3 465, décrivant les emplois intermédiaires des $77 \times 45 = 3\,465$ couples (pays × produits) dans la production des 3 465 branches considérées. La matrice des emplois finals compte, quant à elle, 3 465 lignes, correspondant aux couples (produits × pays) et 77 colonnes, chaque colonne représentant la demande finale d'un des pays considérés.

Les importations et les exportations ne sont donc pas directement identifiées dans le TIES : ces flux sont en effet traités de manière implicite, puisque la production d'un pays pour un produit donné est directement reliée aux emplois finals ou intermédiaires de ce produit, que ce soit dans l'économie nationale ou à l'étranger.

Pour les besoins de la présente étude, la base initiale de 77 pays et 45 produits est réduite à 21 pays et 18 produits², soit 378 couples (pays × produit). Les 21 pays retenus sont les principaux partenaires des États-Unis et ce pays lui-même³.

Formellement, l'équilibre ressources-emplois d'un couple (pays × produit) i s'exprime par l'égalité entre sa production et la somme de ses emplois finaux (notés EF_i) et de ses emplois intermédiaires. L'égalité comptable peut ainsi s'écrire sous la forme matricielle :

$$X = EF + TIEI$$

Avec :

- X est un vecteur colonne (378×1) des productions pour chaque couple (pays × produit) ;
- $TIEI$ est la matrice carrée (378×378) des entrées intermédiaires ;
- EF est un vecteur colonne (378×1), dont chaque ligne correspond à la demande finale agrégée de tous les pays pour un couple donné. Ce vecteur peut être interprété comme le produit (à droite) de la matrice (378×21) des demandes finales dans chaque pays par un vecteur colonne (21×1) rempli de 1.

Le tableau international des emplois intermédiaires $TIEI$ peut se réécrire comme le produit matriciel d'une matrice carrée (378×378) de coefficients techniques A et du vecteur colonne (378×1) de production X :

$$TIEI = A.X$$

L'équilibre ressources-emplois peut alors s'écrire :

$$X = EF + A.X$$

Soit :

$$X = (I - A)^{-1}.EF$$

¹ Le dernier millésime disponible, correspondant à l'année 2020, n'est pas retenu en raison de la pandémie.

² Les 18 produits considérés sont : produits agro-alimentaires et agricoles, énergie (y compris produits raffinés), services et construction, textile, bois, papier, chimie, pharmacie, caoutchouc et plastique, autres produits minéraux non métalliques (dont ciment), métallurgie, produits métalliques, produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques, autres machines et équipements, véhicules automobiles, autres matériels de transport et autres produits manufacturés.

³ Ces 21 pays sont : États-Unis, Mexique, Chine, Canada, Allemagne, Japon, Vietnam, Corée du Sud, Irlande, Inde, Italie, France, Malaisie, Brésil, Singapour, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Belgique, Espagne et le reste du monde.

Droits de douane retenus

La présente étude repose sur une modélisation des droits de douane américains applicables en mai 2025 : elle prend en compte l'ensemble des mesures annoncées par la nouvelle administration américaine depuis son entrée en fonction, jusqu'à l'accord sino-américain du 12 mai (inclus). Ces mesures peuvent se résumer comme suit :

- pour **le Canada et le Mexique**, un tarif général de 25 % est appliqué à la majorité des produits importés par les États-Unis. Toutefois, les biens respectant les règles d'origine de l'accord USMCA (Accord États-Unis–Mexique–Canada de 2020) sont exonérés de ces droits : l'hypothèse retenue dans cette étude est que 40 % des produits canadiens et 50 % des produits mexicains importés aux États-Unis sont conformes à l'USMCA. Ainsi, sauf exceptions listées *infra*, sont retenus des chocs tarifaires moyens de **15 % sur les produits manufacturés et alimentaires canadiens** (25 % appliqués aux 60 % d'importations non conformes) et de **12,5 % sur les produits mexicains** (selon le même principe) ;
- pour **la Chine**, une hausse de droits de douane générale de **30 %** est appliquée à l'ensemble des importations chinoises, sauf pour les produits électroniques qui sont exemptés ;
- pour **les autres pays** (hors Chine, Canada et Mexique), un taux uniforme de **10 %** est appliqué aux produits manufacturés et agroalimentaires, sauf exception listées *infra* ;
- un droit de douane de **25 % est en vigueur sur le secteur automobile**. Toutefois, les importations provenant du Canada et du Mexique sont exonérées si les produits respectent l'USMCA. Le choc tarifaire de 25 % est donc appliqué à tous les autres pays, contre 15 % au Canada et 12,5 % au Mexique (pour ces derniers, le tarif moyen appliqué sur les automobiles ne se distingue donc pas des autres produits manufacturés) ;
- depuis février 2025, un droit de douane de **50 % est appliqué à l'acier et l'aluminium**. Ce choc est directement appliqué au secteur « Métallurgie » dans le modèle ;
- concernant **l'énergie**, le pétrole brut est explicitement exempté de droits de douane, excepté pour le Mexique et le Canada où il rentre dans les règles de taxation plus générales selon l'USMCA. Étant donné que le pétrole brut représentait 66 % des importations énergétiques des États-Unis en 2023 (► [EIA](#)), un droit de douane de 10 % appliqué initialement aux produits énergétiques est ramené à 3,4 % ($= 10 \% \times 34 \%$) pour les pays partenaires hors Canada et Mexique. S'agissant du Canada, les produits énergétiques non conformes à l'USMCA sont taxés à 10 %, le tarif résiduel est fixé à 6 % ($= 10 \% \times 60 \%$ de biens non conformes). Pour le Mexique, le droit de douane appliqué est de 12,5 % ($25 \% \times 50 \%$) ;
- enfin, **les produits pharmaceutiques** et le bois sont temporairement exemptés de droits de douane. De même, **les services et la construction** ne sont pas concernés par les mesures tarifaires.

Modélisation retenue

Les droits de douane sont modélisés au niveau (pays × produits), en supposant une élasticité unitaire des importations des États-Unis à leur prix pour tous les couples (pays × produits) (cette hypothèse d'élasticité est discutée dans ► [Adjera et al., 2024](#)). Comme les importations et les exportations ne sont pas directement identifiées dans le TIES, un choc sur les importations des États-Unis ne peut pas être directement implémenté dans cet outil : pour modéliser l'effet de l'instauration des droits de douane, un choc est directement appliqué aux emplois finals américains (l'une des colonnes de la matrice des emplois finals), en faisant la distinction entre les emplois finals des États-Unis en produits fabriqués aux États-Unis (18 lignes) et ceux en produits étrangers (toutes les autres lignes).

- Concernant la demande finale américaine en produits étrangers, cette dernière est constituée par définition uniquement d'importations. Ainsi, pour les lignes correspondant à ces produits⁴, la baisse retenue de la demande finale américaine correspond à la hausse des droits de douane pour le couple (pays × produit) considéré : par exemple, la demande finale américaine en automobiles allemandes sera réduite de 25 %, celle en textiles français de 10 %.

⁴ C'est-à-dire les lignes qui correspondent à tous les couples (produits × pays), sauf les 18 lignes correspondant aux produits fabriqués aux États-Unis.

• Concernant la demande finale américaine en produits fabriqués aux États-Unis⁵, sa baisse pour chaque produit est proportionnelle à la part de consommation intermédiaire de biens étrangers nécessaire à la fabrication de ce produit. Cette part peut être calculée à l'aide du TIEI, et est multiplié par 18 %, ce qui correspond au choc tarifaire moyen sur les importations américaines de biens⁶. Cette méthode permet de rendre compte de la hausse du coût des entrants en supposant par simplification un *pass-through* complet et une élasticité de la demande finale toujours unitaire à son prix. Les résultats mettent en évidence une hétérogénéité marquée selon les produits (► **figure 13**) : la part des consommations intermédiaires de biens étrangers dépasse 15 % dans le textile et l'automobile, avoisine les 10 % dans la métallurgie, la chimie ou les équipements électriques, tandis qu'elle est très faible dans les services (2 %).

Ainsi, à partir du choc calibré sur la demande finale des États-Unis, le TIES de l'OCDE peut être utilisé pour mesurer l'impact de la hausse des droits de douane décidée par l'administration Trump en 2025 sur l'économie des différents pays suivis via le canal commercial. La méthodologie, rappelée infra, est identique à celle retenue dans ► **Adjerad R. et al., 2024**. Cette estimation est réalisée à structure du commerce mondial inchangée : la baisse de la demande finale des pays ne prend pas en compte d'éventuelles réorganisations des chaînes de valeur ou de la demande globale de biens et services.

Pour évaluer l'impact total d'une baisse de la demande finale américaine, l'équation matricielle s'écrit :

$$X = (I - A)^{-1}.EF$$

Pour passer de la production à la valeur ajoutée, il est possible d'écrire :

$$VA = V.(I-A)^{-1}.EF$$

où **V** est une matrice diagonale (378 × 378) contenant la part de la valeur ajoutée dans la production de chaque couple (pays × produit).

► **13. Part des consommations intermédiaires en biens étrangers dans la production par branche aux États-Unis**
(en %)

Secteur	Part des consommations intermédiaires en biens étrangers
Agro-alimentaire et agriculture	9,9
Énergie	10,3
Services et construction	1,6
Textile	11,5
Bois	6,9
Papier	7,5
Chimie	8,3
Pharmacie	7,9
Caoutchouc et plastique	9,3
Autres produits minéraux non métalliques	5,6
Métallurgie	10,1
Fabrication de produits métalliques	7,7
Produits informatiques, électroniques et optiques	3,9
Équipements électriques	10,5
Machines et équipements autres	9,9
Véhicules automobiles	15,1
Autres matériels de transport	7,7
Autres industries manufacturières et réparation	7,1

Lecture : aux États-Unis, pour la production de biens servant la demande finale domestique, le secteur agroalimentaire utilise 9,9 % de biens de consommation intermédiaire provenant de l'étranger.

Source : OCDE, calculs Insee.

⁵ C'est-à-dire les 18 lignes correspondant aux produits fabriqués aux États-Unis.

⁶ Il s'agit là d'une simplification : il serait en effet théoriquement possible de calculer un choc tarifaire plus précis pour chaque produit fabriqué aux États-Unis, en appliquant à un niveau fin aux intrants étrangers de ces produits les hausses tarifaires détaillées définies pour chaque couple (pays × produit).

Une variation de la demande finale américaine à la baisse, ΔEF , se traduit donc par un effet total sur la valeur ajoutée de chaque couple (produit $\times$ pays) calculé comme :

$$\Delta VA = V (I - A)^{-1} \Delta EF$$

L'impact total des mesures tarifaires américaines sur le PIB s'obtient enfin pour chaque pays en sommant les variations de valeur ajoutée de toutes les branches.

Décomposition de l'effet total en tours successifs

L'effet total détaillé supra est calculé à l'aide de l'inverse de la matrice de Leontief, qui intègre l'ensemble des effets de propagation dans les chaînes de valeur. Cette matrice peut s'écrire comme la somme d'une série de Neumann :

$$(I - A)^{-1} = I + A + A^2 + \dots$$

Dans cette écriture, le premier terme correspond à l'effet de premier tour, c'est-à-dire l'impact direct lié à la baisse initiale de la demande, tandis que les termes suivants traduisent les effets indirects en cascade. Ainsi, l'effet de premier tour s'écrit simplement :

$$\Delta VA = V \cdot \Delta EF \bullet$$

Encadré 2 : Cartographie des départements français exposés au commerce avec les États-Unis : données et méthodologie

La cartographie de l'exposition des départements au commerce avec les États-Unis repose sur des informations sectorielles localisées concernant à la fois les exportations en biens et l'emploi salarié. Les exportations, tout comme les emplois, sont ainsi ventilés par département en utilisant la nomenclature en 88 branches de la NAF.

Les données relatives aux exportations localisées par département sont issues des douanes françaises (DGDDI). Afin de limiter l'impact de la volatilité des exportations en biens, les exportations considérées pour chaque secteur de chaque département sont la moyenne des exports en valeur sur les années 2022 à 2024. Les statistiques localisées de l'emploi pour chaque secteur proviennent du Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (FLORES) de l'Insee. Il s'agit par ailleurs de l'emploi salarié total au 31 décembre 2022.

L'indicateur d'exposition des départements au commerce avec les États-Unis est défini comme le rapport entre les exportations totales en biens vers les États-Unis et l'emploi salarié du département. Cependant, pour des raisons de robustesse, sont exclus de l'analyse les secteurs dont la part de l'emploi dans le département est négligeable (inférieur à 0,25 %). Formellement, soit X_{is} les exportations en biens vers les États-Unis du département i dans le secteur s , L_i l'emploi salarié total du département (en biens et services) et $1_{(\frac{L_{is}}{L_i} > 0,25\%)}$ une variable binaire. L'indicateur d'exposition est calculé comme :

$$\frac{\sum_s X_{is} \times 1_{(\frac{L_{is}}{L_i} > 0,25\%)}}{L_i} \bullet$$

Bibliographie

- Adjerad R., Vermersch G.** (2024), « [En juin, une augmentation de l'incertitude sur les marchés financiers spécifique à la France et significative, mais pas majeure](#) », *Note de conjoncture* de l'Insee, octobre 2024.
- Adjerad R., Niay M., Wukovits A.** (2024), « [Un choc négatif sur la demande intérieure chinoise aurait des effets limités sur le PIB français](#) », *Note de conjoncture* de l'Insee, mars 2024.
- Baker S. R., Bloom N., Davis S. J.** (2016), « [Measuring Economic Policy Uncertainty](#) », *Quarterly Journal of Economics*, volume n°131(4), pages 1593–1636, mars 2016.
- Bouët A., Sall L. M., Zheng Y.** (2025), « [Towards a Trade War in 2025: Real Threats for the World Economy, False Promises for the US](#) », CEPII, documents de travail N°2025-03, 2025.
- Budget Lab Yale** (2025), « [State of U.S. Tariffs: June 1, 2025](#) », mai 2025.
- Budget Lab Yale** (2025), « [State of U.S. Tariffs: May 29, 2025](#) », mai 2025.
- Budget Lab Yale** (2025), « [State of U.S. Tariffs: May 23, 2025](#) », mai 2025.
- Carriero A., Clark T. E., Marcellino M.** (2018), « [Measuring Uncertainty and Its Impact on the Economy](#) », *Review of Economics and Statistics*, volume n°100(5), pages 799–815, 2018.
- Carroll, C. D., Otsuka M., Slacalek J.** (2011), « [How large are housing and financial wealth effects? A new approach](#) », *ECB Working Paper Series*. N°1283, décembre 2010.
- Commission Européenne** (2025), « [The macroeconomic effect of US tariff hikes](#) », Spring 2025 Economic Forecast: Moderate growth amid global economic uncertainty, mai 2025.
- Cornuet F., Ouin-Lagarde T., Vignolles B.** (2019), « [Évaluer l'impact du Brexit sur l'activité des partenaires du Royaume-Uni : le canal des échanges commerciaux](#) », *Note de conjoncture* de l'Insee, mars 2019.
- Dufernez A.-S. et al.** (2017), « [Le modèle macroéconométrique Mésange : réestimation et nouveautés](#) », document de travail G2017/04 de l'Insee et Cahiers de la DG Trésor n° 2017-04, mai 2017.
- EIA** (2024) « [U.S. energy facts explained](#) », juillet 2024.
- EIA** (2024) « [Energy trade value between Mexico and the United States fell in 2023 on lower fuel prices](#) », juillet 2024.
- FMI** (2025), « [Perspectives de l'économie mondiale](#) », *World Economic Outlook*, avril 2025.
- Milin K.** (2017), « [Modélisation de l'inflation en France par une approche macrosectorielle](#) », document de travail de l'Insee N° G2017/08, novembre 2017.
- OMC** (2025), « [Perspectives et statistiques du commerce mondial](#) », avril 2025.
- OCDE** (2025) , « [S'attaquer à l'incertitude, relancer la croissance](#) », *Perspectives économiques de l'OCDE*, volume 2025 n°1, Rapport, juin 2025.
- Zakhartchouk A.** (2012), « [Les chocs d'incertitude freinent l'activité](#) », *Note de conjoncture* de l'Insee, mars 2012. ●